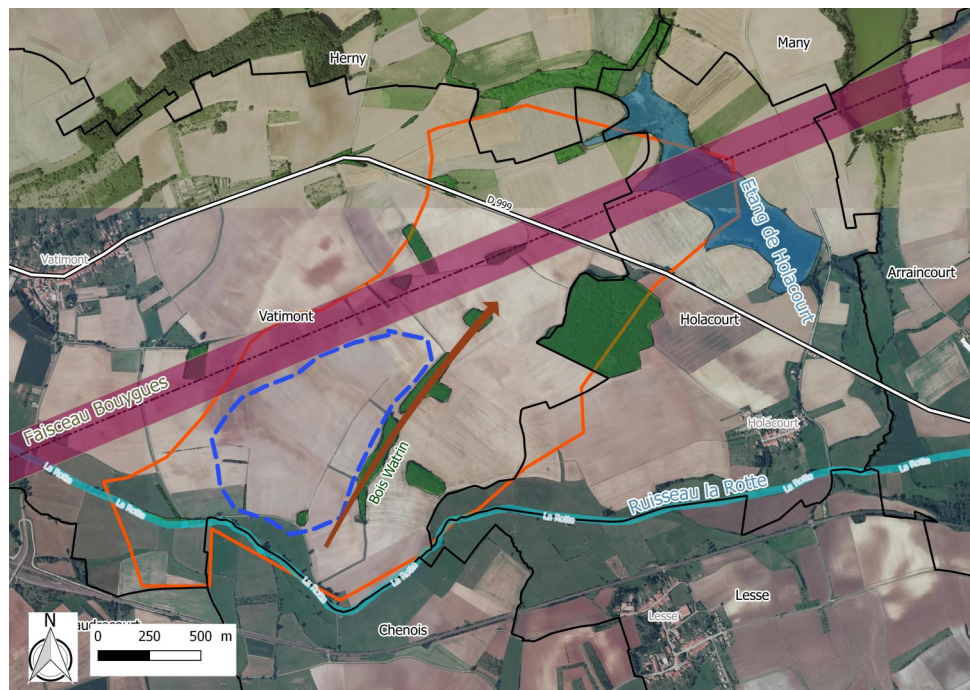


Les études de mesure du vent démarrées en août 2016 et les écoutes acoustiques commencées en mars 2017 se poursuivent. En parallèle, le travail de notre équipe consiste désormais à **préciser l'implantation des éoliennes**, en cohérence avec les **caractéristiques de Vatimont**, la **proximité des habitations**, les usages du territoire, nos **besoins techniques** et bien évidemment les différentes **exigences réglementaires**. C'est ainsi que nous sommes passés du périmètre orange à la zone projet délimitée par les pointillés bleus ci-dessous.



Légende	
	Limites communales
	Route D999
Contraintes sur site	
	Etang de Holacourt
	La Rotte
	Boisements
	Couloir de déplacement de l'avifaune locale
	Faisceau Bouygues
	Périmètre de protection de 110 m du faisceau
Reduction de la zone	
	Zone de projet avant études
	Zone de projet réduite

Privilégier les terrains communaux

C'est notre engagement vis-à-vis du Conseil municipal afin que **la recette financière pour la collectivité soit constituée de retombées fiscales**, mais surtout de **locations des surfaces** sur lesquelles les éoliennes seront implantées dès l'ouverture du chantier.

Prendre en compte les enjeux écologiques

Nous avons ensuite étudié précisément la **topographie des lieux** et la présence d'espèces animales à protéger :

- **Eviter les proximités des étangs de Holacourt et Bouligny** qui sont des haltes migratoires d'oiseaux d'eau comme le Busard des roseaux (1), la Grue cendrée (2), le Balbuzard pêcheur, ... avec également la présence de chauves-souris (chiroptères). Ainsi, le secteur au nord de la D999 est éliminé.
- **Préserver la rivière de la Rotte** classée en site d'importance communautaire (SIC) Natura 2000, et ainsi respecter la présence des chiroptères également sur cette zone.
- **S'écarter du bois de Watrin**, couloir de déplacements des oiseaux. Le secteur à l'est du bois est éliminé.



Répondre aux contraintes techniques

- **Espacer les éoliennes** de 400 mètres minimum.
- **Optimiser le raccordement électrique** du parc en adaptant le nombre et la puissance des éoliennes.
- Permettre l'accès par la route des **différents composants des éoliennes** pendant le chantier. La zone à l'est du Bois Watrin, non-accessible par les chemins existants, est donc éliminée.
- Respecter un éloignement minimal de 110 mètres du **faisceau Bouygues Télécom**.

Combien d'éoliennes et de quel type?

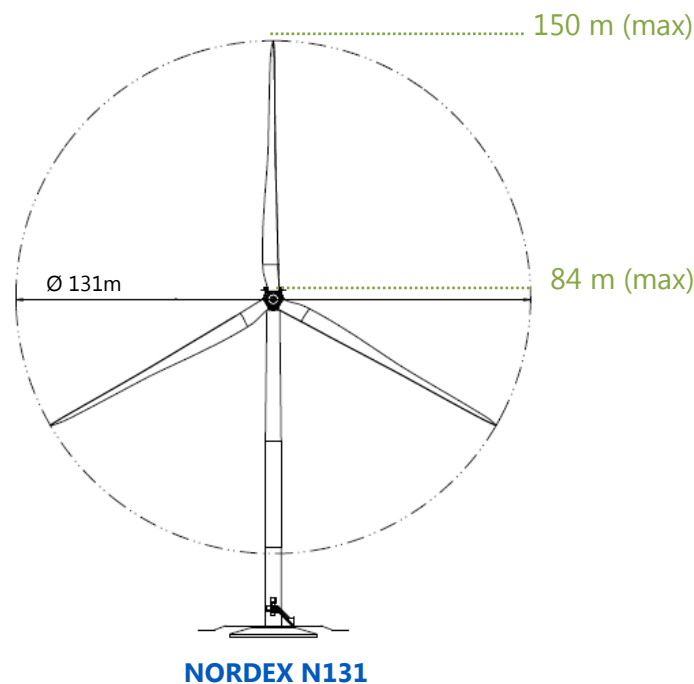
Au regard de l'ensemble des éléments présentés et avec l'ambition d'atténuer autant que possible leur visibilité, nous nous orientons vers un **parc de 4 éoliennes de 3 MW chacune, dont la hauteur totale n'excédera pas 150 mètres** (84 mètres de mât et 65 mètres de pale). Elles seront disposées de manière à ce que **l'ensemble soit lisible dans le paysage**.

Pourquoi 4 éoliennes ?

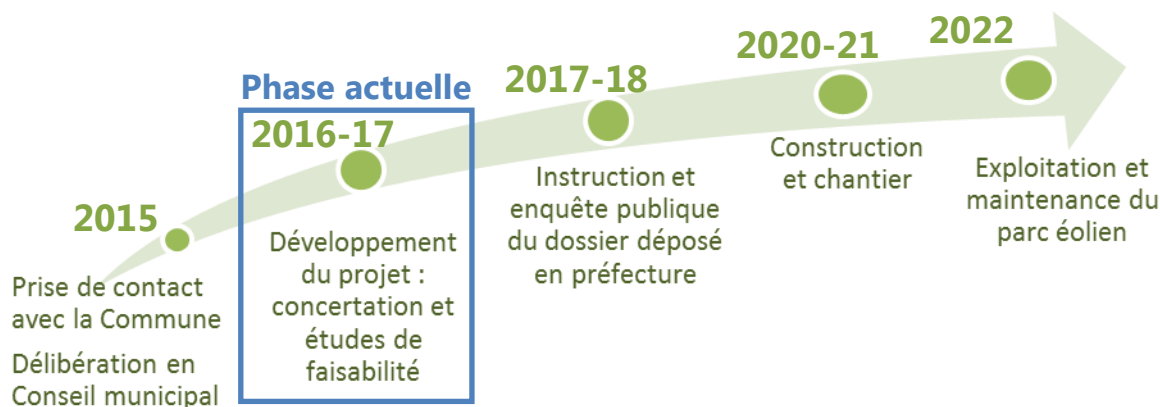
La surface disponible dans le secteur délimité en bleu permet l'installation de 4 éoliennes pour respecter les 400 mètres d'interdistance.

Pourquoi 150 mètres ?

Les contraintes aéronautiques militaires sur le site imposent cette hauteur maximale.



L'avancement des étapes du projet

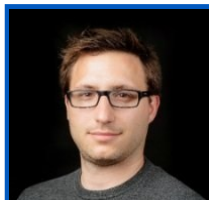


Dans notre prochain numéro, nous reviendrons sur la **performance des éoliennes prévues** à Vatimont, et sur les résultats des **études écologiques**.

A venir : visite d'un parc éolien

Une visite sera organisée à **l'automne** pour vous permettre de découvrir les éoliennes. Vous pouvez vous pré-inscrire, pendant le mois de septembre, via le **formulaire disponible en mairie**, en y laissant vos coordonnées.

Les dates de la visite seront communiqués aux pré-inscrits lorsqu'elle sera définie. **Venez nombreux !**



Pour toute question, contactez Corentin Dauvergne, chef de projet
cdauvergne@nordex-online.com ou 06 81 63 12 53
www.nordex-online.fr

